

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »**

SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 24 Septembre 2025

- PROCES VERBAL -

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à neuf heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon :	Madame MARIEN (titulaire),
Le Val d'Hazey :	Monsieur COLLAS (titulaire), Monsieur JARRY (titulaire).
Absents excusés :	Madame HANTZ, Madame DELUCA, Madame HADDOU
<u>Suppléants présents :</u>	Monsieur THIERRY, Monsieur LEJEUNE.
<u>Date de la convocation :</u>	8 Septembre 2025.
<u>Nombre de délégués :</u>	En exercice : 4. Présents : 3. Votants 3.

- : - : - : -

A – AFFAIRES GENERALES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Monsieur COLLAS, Président, propose au comité syndical l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025.

Sur proposition du rapporteur,

Le comité syndical,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du comité syndical du 10 Avril 2025.

2 – RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA DSP DU CINEMA DE GAILLON

Pour rappel, le contrat de DSP pour la gestion du cinéma de Gaillon a été signé le 17 Décembre 2004 avec la société « Les écrans Gaillonnais » pour une durée de 25 ans, avec 4 avenants. Ce 4eme avenant signé en Septembre 2024 avait pour objet un transfert du contrat de DSP de la société « Cinémas Grand Forum » au Groupe Mégarama.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Aussi, il est présenté en annexe le rapport annuel 2024 transmis par le nouveau délégataire (Groupe Mégarama) qui a exploité le cinéma de mi-Septembre 2024 au 31 Décembre 2024.

Le rapport d'activités de 2024 de la DSP du cinéma de Gaillon est projeté à l'écran et commenté de manière détaillée par le directeur du cinéma de Gaillon.

Il est évoqué la remise à niveau de la signalétique routière qui devra être revue. La tendance de fréquentation du cinéma de Gaillon depuis début 2025 est meilleure que la fréquentation nationale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Sur proposition du rapporteur,

Le comité syndical,

A l'unanimité,

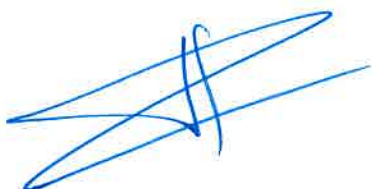
PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2024 présenté par le délégataire (Groupe Mégarama) de la DSP du cinéma de Gaillon tel que joint à la présente délibération.

B – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses de la part des membres présents.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,
LA SEANCE EST LEVEE A 10 HEURES 30**

Le Président



Philippe COLLAS



Le secrétaire de séance



Thierry JARRY